



RAPPORT 2017
SOLVABILITÉ & SITUATION FINANCIÈRE

Afi·Esca 
Luxembourg GROUPE BURRUS

ASSURANCE VIE & GESTION DE FORTUNE

SOMMAIRE

1. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	3
1.1 NOM ET FORME JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE	3
1.2 AUTORITÉS DE CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE ET DE SON GROUPE	3
1.3 AUDITEURS EXTERNES DE L'ENTREPRISE	3
1.4 INFORMATIONS SUR L'ACTIONNARIAT	3
1.5 LISTE DES BRANCHES PRATIQUÉES	3
1.6 EFFECTIF AU 31.12.2017	3
1.7 LISTE DES CONTRATS TYPE D'ASSURANCE DIRECTE DONT LA COMMERCIALISATION A COMMENCÉ AU COURS DE L'EXERCICE	3
1.8 LISTE DES TABLES DE MORTALITÉ ÉTABLIES DURANT L'ANNÉE PAR L'ENTREPRISE ET CERTIFIÉES PAR UN ACTUAIRE INDÉPENDANT 7	4
1.9 ORGANIGRAMME DU GROUPE	4
1.10 PRINCIPALES LIGNES ET ZONES D'ACTIVITÉ	4
1.11 ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN 2017	4
1.12 OPÉRATIONS IMPORTANTES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE	5
1.13 TENDANCES, FACTEURS DE DÉVELOPPEMENT, OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET STRATÉGIE DE L'ENTREPRISE	5
1.14 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS	5
1.15 SYNTHÈSE DES RÉSULTATS	5
1.16 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS	6
2. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	6
2.1. EXIGENCES GÉNÉRALES	6
2.2 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES	9
2.3 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	10
2.4 LA FONCTION AUDIT INTERNE	11
2.5 LA FONCTION CONFORMITÉ	11
2.6 LA FONCTION ACTUARIELLE	11
2.7 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ET COMMISSIONNEMENT	12
2.8 POLITIQUE DE RÉASSURANCE	13
3. PROFIL DE RISQUES	13
4. VALORISATIONS A DES FINS DE SOLVABILITE	
4.1 BILAN ÉCONOMIQUE	14
4.2. PROVISIONS TECHNIQUES	14
4.3 ACTIFS	14
4.4 MÉTHODE DE CALCUL DU SCR	15
5. GESTION DU CAPITAL	
5.1 MCR	16
5.2 RATIO DE SOLVABILITÉ	16

1. Activité et Résultats

1.1 Nom et forme juridique de l'entreprise

AFI.ESCA Luxembourg S.A. : Compagnie d'assurance-vie
R.C.S. Luxembourg B175991
Siège social : 4, rue du Fort Wallis L-2714 LUXEMBOURG

1.2 Autorités de Contrôle de l'entreprise et de son Groupe

AFI ESCA Luxembourg est contrôlée par le Commissariat Aux Assurances sis, 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, GD de LUXEMBOURG

AFI ESCA Luxembourg appartient au Groupe AFI ESCA Holding, SàRL de droit luxembourgeois au capital de 59.704.150 €, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 175.720 dont le siège social est situé 4, rue du fort Wallis L-2714 Luxembourg-Ville, GD de LUXEMBOURG, représentée par Monsieur Christian Burrus en qualité de Gérant.

Le contrôle de Groupe est assuré par le Commissariat aux Assurances sis, 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, GD de LUXEMBOURG

1.3 Auditeurs externes de l'entreprise

KPMG Luxembourg, société coopérative
39, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Représenté par Mme. Stéphanie SMETS

1.4 Informations sur l'actionariat

Le capital est détenu à :

- 75 % par AFI ESCA Holding, 4, rue du fort Wallis L-2714 Luxembourg, GD Luxembourg
- 25 % par AFI ESCA, 2 quai Kléber, 67000 Strasbourg, France

1.5 Liste des branches pratiquées

AFI ESCA Luxembourg dispose d'un agrément pour exercer dans les branches suivantes :

- I. Assurances non liées à des fonds d'investissement
- III. Assurances liées à des fonds d'investissement
- VI. Opérations de capitalisation

1.6 Effectif au 31.12.2017

L'entreprise emploie au 31.12.2017 15 personnes en équivalent temps plein contre 14 en 2016.

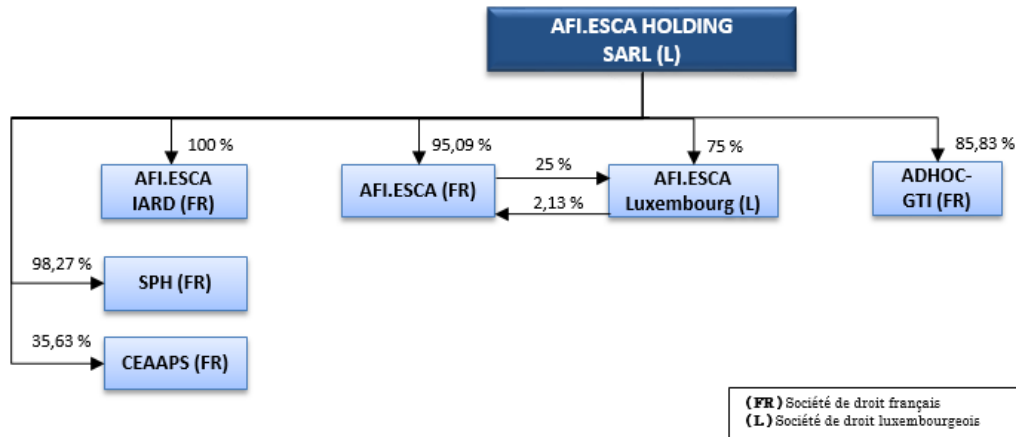
1.7 Liste des contrats type d'assurance directe dont la commercialisation a commencé au cours de l'exercice

Néant.

1.8 Liste des tables de mortalité établies durant l'année par l'entreprise et certifiées par un actuare indépendant ?

Néant.

1.9 Organigramme du Groupe



1.10 Principales lignes et zones d'activité

La société exerce son activité au Luxembourg et dans le cadre de la LPS européenne, principalement en Belgique et France.

1.11 Activité de la société en 2017

L'année 2017 a été marquée par une consolidation des moyens opérationnels de la société et notamment par la mise en service de son nouvel outil de gestion de ses flux transactionnels. Les efforts pour faire connaître la compagnie se sont poursuivis avec la définition d'une image définissant son positionnement vis-à-vis de ses concurrents, une mise en perspective de l'antériorité de l'activité assurantielle pratiquée par son actionariat familial et la création d'un site internet.

Ses efforts de développement ont porté principalement sur la France via la filiale du Groupe AFI ESCA Patrimoine et le réseau d'inspecteurs de AFI ESCA France. Avec cette dernière elle a conjointement lancé fin 2017 un premier produit structuré (Evolusis) conforme aux réglementations françaises et luxembourgeoises suivi d'un deuxième début 2018 (Evolusis II) qui en appelleront d'autres si les conditions de marché sont favorables. Le marché belge a été exploré avec l'aide d'un conseiller, afin de profiter d'une meilleure attractivité fiscale pour les assurés, ce qui a permis d'en déterminer un potentiel qui fera l'objet d'une démarche plus soutenue en 2018.

Au niveau financier, la Compagnie a continué à enregistrer sur l'exercice un niveau significatif de rachats par rapport à l'année précédente pour s'établir à EUR 40.274.359 (2016 : 33.934.580 EUR) dont la moitié concerne 1 seul contrat. Le montant des primes émises a quant à lui progressé de 200% pour s'établir à EUR 59.688.392 (2016 : 19.930.927 EUR). Le montant des provisions techniques au 31 décembre 2017 a progressé en conséquence de 15% à EUR 227.773.455 (2016 : 197.926.591 EUR) bien aidé il est vrai par la bonne santé des marchés financiers. Les frais généraux augmentent de 22% suite aux développements nécessaires de l'infrastructure et aux efforts commerciaux.

Afin d'assurer le financement de son développement et pour garder une marge de solvabilité en phase avec l'activité, la Compagnie a procédé en fin de 3ème trimestre à l'émission d'un emprunt subordonné entièrement souscrit par sa maison-mère. Le ratio de solvabilité selon la norme S1 s'élève ainsi à 180% et à 109% pour le MCR et 115% pour le SCR selon la norme S2.

1.12 Opérations importantes réalisées au cours de l'exercice

Mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des contrats.

1.13 Tendances, facteurs de développement et objectifs généraux et stratégie de l'entreprise

L'année 2018 s'inscrit dans la continuité du business plan qui a été défini à savoir la mise en place d'outils de gestion plus performants, une plus grande interaction avec la société sœur AFI ESCA, complété par un renfort en personnel pour soutenir les projets en cours. Les marchés français et belges resteront la cible prioritaire du développement. Un projet de croissance externe est à l'étude dans le but de se positionner plus facilement sur ces 2 marchés en profitant du réseau en place tout en augmentant la taille du portefeuille de contrats gérés et ainsi améliorer la rentabilité.

La société poursuivra ses efforts d'adaptation aux nouvelles évolutions réglementaires imposées par les dernières directives européennes sur la protection des consommateurs et la distribution des produits d'assurance dans toute l'Europe, tout en cherchant à mutualiser ses ressources avec les sociétés du pôle assurances du Groupe auquel elle appartient.

1.14 Résultats des investissements

L'entreprise ne commercialise que des supports en unité de compte dont le risque est supporté par le preneur d'assurance.
Les fonds propres sont essentiellement investis en OPCVM actions ou obligations.

Le résultat financier net des fonds propres s'élève à 68 k€.

1.15 Synthèse des résultats

L'exercice clos au 31 décembre 2017 se traduit par une perte de 3.167.666 EUR (2016 : perte de 1.711.701 EUR) par l'effet conjugué de la diminution des marges sur encours et l'augmentation des dépenses d'infrastructure. De même que l'an passé, l'impact des rachats sur l'ancien portefeuille n'est pas compensé par la nouvelle production faite avec une tarification plus compétitive et donc moins avantageuse pour la Compagnie.

Dans le détail, les revenus d'assurance nets diminuent de -370k€ dont 240k€ imputables à la baisse des revenus de chargement sur en-cours et 80k€ à la hausse des chargements nets d'acquisition. Les revenus nets liés à la rétrocession de commissions sur fonds d'investissement progressent quant à eux de +90k€, résultat d'une plus faible politique de rétrocessions aux apporteurs.

Enfin le résultat financier net s'élève à -173k€ (-12k€ en 2016), en forte dégradation suite aux pertes de change non réalisées sur les comptes cash de transit et le triplement des frais transactionnels sur titres.

1.15.1 Profits et pertes comptabilisés directement en fonds propres

Néant.

1.15.2 Autres produits et charges

- ✓ AFI ESCA Luxembourg perçoit net de rétrocessions à ses apporteurs pour 222 K€ au titre de la gestion des fonds dédiés en sus des rémunérations perçues sur les contrats et un montant de rétrocessions sur UC net de 72 K€.

- ✓ Les frais de gestion

Ces frais sont de 2 natures :

- Les frais externes constitués par les tâches externalisées et par le coût des diverses licences et contrats de maintenance des progiciels utilisés directement tant pour la réalisation que l'enregistrement technique et comptable des opérations.
- Les frais internes qui correspondent :
 - Aux coûts salariaux directement affectables à l'activité financière.
 - A une quote-part des autres frais imputés selon des clés de répartition déterminées selon les préconisations du plan Comptable des Assurances de 1992.

1.15.3 Investissement dans les titrisations

Néant.

1.15.4 Modalités de répartition des résultats financiers par ligne d'activité ou catégories d'assurance

SANS OBJET

1.15.5 1.16.5 Modalités de mise en œuvre des investissements selon le principe de la personne prudente

La gestion est menée dans le strict respect du mandat de gestion qui est présentée chaque année au conseil d'administration.

Un reporting financier mensuel, reprenant notamment de manière exhaustive toutes les opérations de gestion menées, est diffusé au Président et Direction Générale d'AFI ESCA.

Quotidiennement il est diffusé la duration/sensibilité du portefeuille de taux, ainsi qu'un état de concentration du portefeuille par émetteurs et par titres.

1.16 Résultats des autres activités

AFI ESCA Luxembourg n'exerce aucune autre activité que des opérations d'assurance.

2. Système de gouvernance

2.1. Exigences générales

2.1.1 Organisation des instances

Notre gouvernance s'articule autour des organisations suivantes.

✓ Le conseil d'administration

A la date de clôture de l'exercice 2017, la composition du conseil d'administration d'AFI ESCA Luxembourg était la suivante :

Nom	Fonction
M. Christian BURRUS	Président
M. Jean-Claude JEGOU	Administrateur délégué
M. Daniel BLANCHARD	Administrateur
M. Jean-Paul BURRUS	Administrateur
M. André SAINT-MLEUX	Administrateur
M. Jean-Yves HERMENIER	Administrateur
AFI.ESCA Holding (représentée par M. Laurent COPPENS)	Administrateur

Deux administrateurs, dont le Président, représentent les intérêts de l'actionnariat familial, unique propriétaire ultime de la compagnie. Trois administrateurs indépendants, dont l'administrateur délégué, tous anciens dirigeants d'entreprises ou de compagnies d'assurances, représentent la garantie de maîtrise de l'activité de la compagnie, et ce dans tous ses aspects. Enfin AFI ESCA Holding, représentée par son Directeur délégué, permet un contrôle continu des performances ainsi que la garantie de cohérence de la gouvernance Groupe en tant que société-mère du conglomérat d'assurances.

✓ **Le Directeur délégué**

La fonction de Directeur délégué est exercée par M. Stéphane VOMSCHEID depuis le 1^{er} juillet 2015. Il agit en tant que dirigeant agréé de la compagnie auprès de l'autorité de supervision des compagnies d'assurances luxembourgeoises, le Commissariat aux Assurances. Il répond à l'administrateur délégué pour tous les problèmes de gestion courante et au Conseil d'administration pour les aspects stratégiques et de respect de la gouvernance.

✓ **Le Comité d'audit groupe**

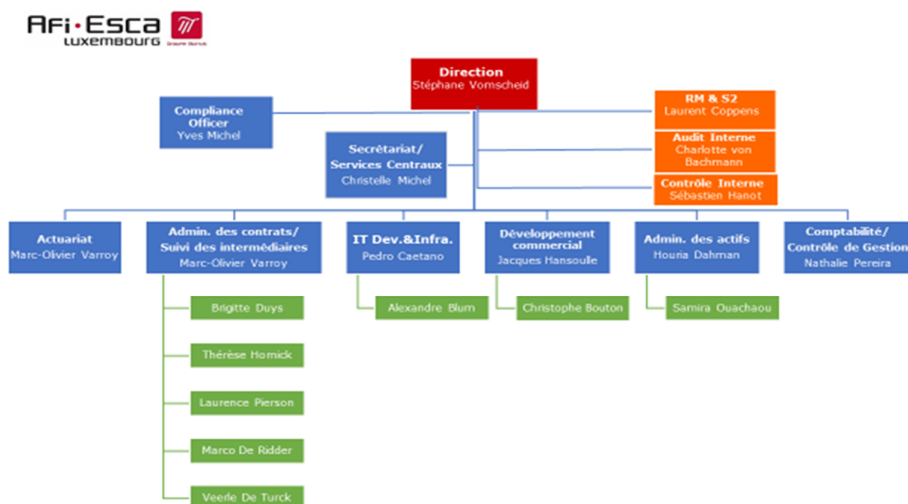
En date du 20 mars 2018, un comité d'audit Groupe a été créé dont les membres sont :

M. Christian BURRUS	
M. Jean-Claude JEGOU	
M. Daniel BLANCHARD	Président
M. Jean Yves HERMENIER	
M. André SAINT-MLEUX	

Il sera en charge, dans une seule et même instance d'examiner tous les sujets de son ressort au niveau du Groupe et aussi de chacune des entités locales.

Il sera en charge, dans une seule et même instance d'examiner tous les sujets de son ressort au niveau du Groupe et complètera le comité d'audit de chacune des entités locales.

2.1.2 Organisation de la compagnie



a. Compétences et honorabilité

- **Fonctions clés**

En 2016 les fonctions clés sont réparties de la manière suivante :

- L'Administrateur délégué, M. Jean-Claude JEGOU, supervise la fonction Audit interne. Il est décisionnaire quant aux moyens et ressources affectés au service d'Audit Interne. Ce service est composé de salariés du Groupe auquel appartient AFI ESCA Luxembourg via AFI ESCA Holding Luxembourg, sa maison-mère, avec à sa tête le Responsable de l'Audit Interne. Le Responsable de l'Audit Interne rend compte à l'Administrateur désigné ainsi qu'aux organes dirigeants des contrôles effectués et de ses conclusions. Il l'informe de toutes les restrictions et limitations qu'il peut rencontrer dans l'exercice de ses fonctions.
- Le Directeur délégué d'AFI ESCA Holding, participant au conseil d'administration, M. Laurent COPPENS, supervise la fonction gestion des Risques et Processus Solvabilité 2. Il dispose d'une expérience continue de 25 ans dans des fonctions de direction dans des Compagnies d'Assurance-Vie, des Institutions de Prévoyance ou des mutuelles de taille nationale ou de Fédérations. Il était le Directeur Finances et Risques d'AFI ESCA France depuis le 1^{er} juin 2010. Il s'appuie, encore pour 2017, sur les services de M. Mathieu Sellier, Actuaire ISFA, qui dispose d'une expérience de 8 ans dans les services ALM et gestion des risques d'Institutions de prévoyance et depuis 2010 en charge de l'actuariat ALM et S2 d'AFI.ESCA France.
- Le Directeur délégué supervise la fonction Contrôle interne et s'appuie sur les services de M. Sébastien HANOT, également en charge du contrôle interne d'AFI ESCA France. Cette mutualisation permet une meilleure synergie des moyens et compétences tout en permettant à AFI ESCA Luxembourg de profiter des outils et procédures mis en place par AFI ESCA France, compagnie ayant plus de 90 ans d'existence.

- La fonction Compliance et LCB/FT est assurée par M. Yves MICHEL sous la supervision du Directeur délégué. Avec près de 35 ans d'expérience dans le monde bancaire et assurantiel, dont près de 20 ans à des postes de responsable produits ou clientèles de compagnies d'assurance-vie, il a une parfaite maîtrise de l'activité de la compagnie et des risques associés. Il participe aux réunions Compliance de l'Association des Compagnies d'Assurances.
- La fonction Actuariat est assurée par M. Marc-Olivier VARROY sous la supervision du Directeur délégué. Il est ingénieur et actuaire diplômé, membre de l'Institut Luxembourgeois des Actuaires. Il participe activement à la supervision des affaires de la compagnie en tant que membre du Comité de direction ainsi que du Comité d'acceptation.
- **Modifications pour 2018** : le comité d'audit groupe de mars 2018 a décidé de proposer au Conseil d'administration des différentes structures :
 - de regrouper les fonctions clés Risques et Actuarielles sous l'autorité d'une seule personne en cours de recrutement, de profil Actuaire Expert et habilité en ERM. La prise d'effet de cette organisation sera concomitante à la prise de fonction de cette personne.
 - De confier la fonction compliance (hors LCBFT) à Mme Mélanie d'HEM qui est déjà en charge de cette fonction dans les autres compagnies du Groupe.

- **Honorabilité**

Toutes les personnes titulaires de ces postes ont fait l'objet d'une enquête d'honorabilité et le processus de sélection a recherché avant tout la maîtrise par les candidats des compétences nécessaires à l'exercice de ces fonctions clés.

2.2 Système de gestion des risques

2.2.1. Stratégie

La stratégie de l'entreprise est exposée au conseil d'administration qui la valide.

Les données clés du plan stratégique sont introduites dans le dispositif quantitatif de l'ORSA, établi sur un outil développé en interne dont le mode de fonctionnement est décrit dans le chapitre ad hoc.

La stratégie actuelle de l'entreprise est d'une part de développer une nouvelle gamme de produits 100 % en unité de compte soit via des fonds externes et internes collectifs soit via des fonds dédiés, en s'appuyant tant sur le réseau propre d'AFI ESCA Patrimoine que sur la réactivation des apporteurs des contrats repris d'ASPECTA en novembre 2014. Les objectifs sont à la fois de croissance interne en recherchant de nouveaux partenariats dans ses marchés cibles et de croissance externe en acquérant à nouveau un portefeuille ou une compagnie présentant des garanties d'activité complémentaire et assimilable.

2.2.2. Mise en œuvre de la gestion des risques

La fonction Risques est impliquée dans toute nouvelle création de produit via le service actuariel qui s'assure des équilibres du produit et via le service ALM/ S2 qui établit le profil de risques du produit.

Le service conformité s'assure et valide que le nouveau produit est conforme aux législations, particulièrement en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Les opérations de croissance externe ou prises de participation sont systématiquement analysées par le Directeur délégué d'AFI ESCA Luxembourg conjointement avec le Directeur délégué d'AFI ESCA Holding.

2.2.3. *Fonctionnement de l'ORSA*

L'ORSA prend la forme d'un modèle qui a été développé en interne par AFI ESCA France. Sa finalité est de produire la trajectoire des fonds propres économiques et du SCR de la société dans les 5 années à venir. Cette trajectoire est basée sur un scénario déterministe, qui inclut un chiffre d'affaires. Des tests de sensibilité sont alors réalisés pour mesurer la réaction du ratio de solvabilité en fonction des principaux critères (endogènes via le chiffre d'affaires par exemple, ou exogènes via l'environnement des marchés financiers notamment), ou encore pour capter le risque qu'un facteur ait une importance fondamentale sur les profits ou pertes futurs.

Le scénario de départ, autour duquel seront menés les tests de sensibilité, répond aux critères suivants :

- Les chiffres d'affaires sont calés sur le Business Plan d'AFI ESCA Luxembourg
- La gestion d'actif est conforme au mandat de gestion de la société
Les marchés financiers évoluent comme la moyenne des 5 000 scénarii utilisés lors des calculs du pilier 1
- Les taux de sinistralité appliqués correspondent à ceux retenus lors des calculs du pilier1

Des contrôles sont menés afin de s'assurer que les résultats obtenus lors de ce scénario central sont conformes aux projections élaborées dans le cadre du pilier 1.

Les tests de sensibilité sont menés sur les thèmes suivants :

- Marchés financiers
- Chiffre d'affaires
- Frais généraux
- Frais prélevés sur les contrats

Les résultats sont intégrés au rapport ORSA, lequel est présenté au conseil d'administration pour validation et analyse stratégique.

Par ailleurs, au-delà de la production du rapport ORSA, le modèle du même nom est amené à étudier sur demande des scénarii spécifiques.

2.3 *Système de Contrôle interne*

2.3.1. *Le service de Contrôle Interne*

Le Contrôleur Interne, rattaché à la Direction déléguée, a pour mission de veiller au bon fonctionnement du dispositif de Contrôle Interne et de Gestion des Risques. Son périmètre d'intervention a été défini afin de couvrir l'ensemble des activités de la compagnie. La fonction est mutualisée avec AFI ESCA France afin de déployer la même méthodologie sur l'activité Epargne UC pratiquée conjointement, ceci dans le respect du principe de proportionnalité et afin de minimiser les coûts.

L'activité du service Contrôle Interne revêt plusieurs aspects :

- L'activité Contrôle Interne qui consiste à veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de Contrôle Interne ;
- L'activité de Gestion des Risques par la production, l'actualisation et le suivi des cartographies des risques de l'entreprise ;
- L'analyse et le suivi des incidents remontés par la gestion opérationnelle ;
- La définition et le suivi de plans d'actions visant à réduire les vulnérabilités identifiées ;
- Le suivi des recommandations ;

-
- La réalisation de missions ponctuelles, à la demande de la Direction déléguée.

Afin de piloter son dispositif de gestion des risques et de contrôle permanent de manière dynamique, AFI ESCA Luxembourg utilise le même Système d'Information de Gestion des Risques (SIGR) qu'AFI ESCA France.

2.4 La fonction Audit interne

Un troisième niveau de contrôle est assuré par l'Audit Interne, qui a pour vocation d'apporter une vision indépendante et objective sur le degré de maîtrise des opérations de la société.

2.4.1. Le rôle de l'Audit Interne

L'Audit Interne a pour rôle d'évaluer la pertinence et la robustesse du dispositif général de contrôle mis en place par AFI ESCA LUXEMBOURG. Par ses recommandations, il contribue à en améliorer la sécurité et à optimiser les performances globales de l'organisation. Il a notamment pour mission :

- d'évaluer la pertinence et l'efficacité des processus par rapport à leur conformité avec les règles, normes, procédures, lois et réglementation en vigueur ;
- d'évaluer la maîtrise des processus opérationnels et fonctionnels ainsi que leur adéquation avec les préoccupations stratégiques, opérationnelles et financières de l'organisation ;
- de s'assurer de l'intégrité, la fiabilité, l'exhaustivité et la traçabilité des informations produits ;
- de proposer des axes d'amélioration ;
- le cas échéant, de participer à certaines missions de conseil demandées par la Direction Générale.

Afin de garantir son indépendance, l'Auditeur Interne rapporte à l'administrateur délégué.

2.5 La fonction Conformité

La fonction Conformité a pour objectif de prévenir le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, d'atteinte à la réputation et de perte financière lié au non-respect de dispositions légales, réglementaires, de normes professionnelles ou déontologiques.

Le responsable de la fonction Conformité est assisté par le Contrôle Interne, également fortement impliqué sur la phase opérationnelle, pour la formalisation des procédures ainsi que la mise en place des contrôles de premier et de second niveau.

Les sujets liés à la mise en conformité Solvabilité II sont confiés à M. Laurent Coppens du fait de leur technicité et régulièrement discutés à l'ordre du jour des Conseils d'administration.

2.6 La fonction Actuarielle

2.6.1 L'organisation de la fonction actuarielle

Conformément aux dispositions de la Directive européenne n° 2009/138 du 25 novembre 2009 exposant les fonctions clés, la fonction actuarielle est placée sous la responsabilité d'un actuaire qualifié qui est rattaché au Directeur délégué.

L'organisation par mutualisation de compétence avec AFI ESCA France a conduit à s'appuyer également sur les compétences actuarielles de la fonction ALM-Solvabilité II basée à Strasbourg sous la responsabilité fonctionnelle M. Laurent COPPENS pour tout ce qui concerne les calculs et reporting selon Solvabilité II.

2.6.2 La conception et la tarification des produits

Le processus de conception et de tarification des produits répond aux règles suivantes :

- Aucun nouveau produit ne peut être commercialisé sans être construit ou avalisé par l'Actuariat
- les notes techniques sont établies ou contrôlées par l'Actuariat ;
- les tables de mortalité utilisées en assurance décès complémentaire par la compagnie sont sélectionnées par l'Actuariat.

2.6.3 Les paiements

Le service Actuariat procède à un contrôle des paiements, soit par sondage ou systématiquement pour les montants importants, que ce soit pour les rachats ou les paiements de commissions.

Le service intervient également pour identifier les séquences de paiement pouvant induire une alerte LCB/FT.

2.6.4 Les provisions techniques et la réassurance

Le service Actuariat est responsable du calcul des provisions techniques et participe à l'élaboration annuelle du plan de réassurance. Il établit l'ensemble des comptes de réassurance, en relation avec l'apériteur et le réassureur.

2.7 Politique de rémunération et commissionnement

2.7.1 La politique d'AFI ESCA

AFI ESCA a établi une politique de rémunération visant à attirer, motiver et fidéliser ses salariés tout en maintenant l'équilibre économique de l'entreprise, en veillant à l'équité interne et en s'assurant qu'elle ne conduit pas à la prise de risque excessive ou à des comportements contraire à l'éthique.

La rémunération de chaque collaborateur est définie dans son contrat de travail. Elle est établie à l'embauche par rapport à sa fonction, à ses compétences et des pratiques de marché. Elle est revue annuellement, dans le cadre du dispositif d'augmentation.

2.7.2 Le suivi de la politique

Le suivi de la politique de rémunération est réalisé par le suivi de la masse salariale, intégré dans le dispositif de suivi des frais généraux surveillé par le Conseil d'Administration dans le cadre du suivi de la marge de l'entreprise.

2.7.3 Masse salariale – Rémunération dirigeants et fonctions clés

La masse salariale s'élève à 1.191 K€ en 2017 contre 1.106 k€ en 2016 (996 k€ en 2015).

Eu égard à la taille de l'entreprise et au nombre de dirigeant nous ne communiquerons pas la masse salariale correspondante aux fonctions de dirigeants et fonctions clés car elle correspondrait de fait à donner une information individuelle.

2.7.4 Rémunérations des membres du conseil d'administration

Les jetons de présence se sont élevés à 36 k€ en 2017 à l'identique de 2016.

2.7.5 Régimes de retraite complémentaire des membres du CA, de la Direction et des fonctions clés.

Il n'y a pas de régimes de retraite spécifiques pour des membres du CA non-salariés.

2.7.6 Transactions avec les membres du CA, de la Direction et des fonctions clés en 2017

Aucune.

2.8 Politique de réassurance

Traité : En Quote-part à la prime de risque

Intermédiaire : LSN Réassurance

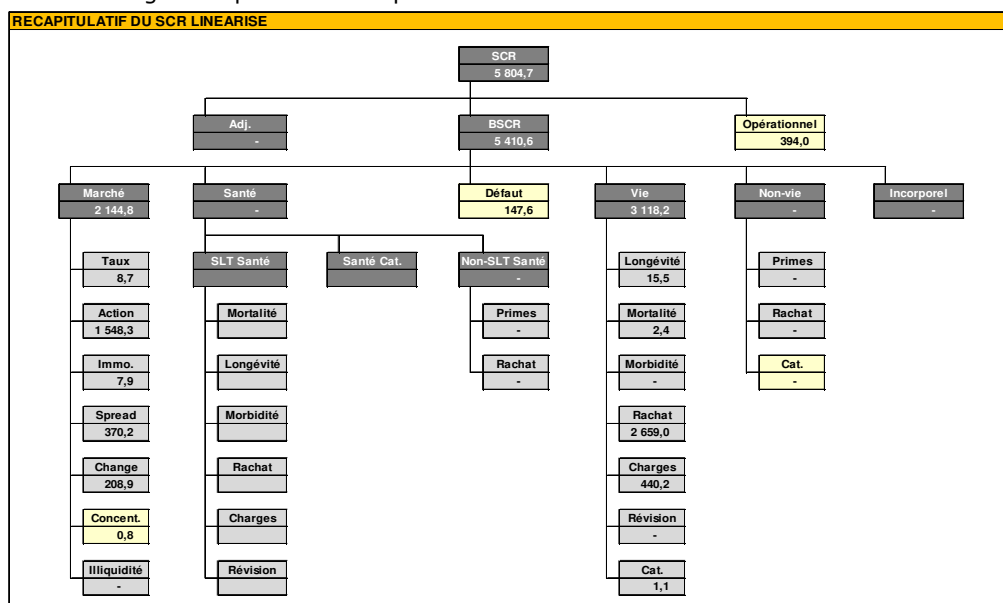
Réassureur : MAPFRE Réassurance

3. PROFIL DE RISQUES

Entré en vigueur le 1er janvier 2016, le régime prudentiel Solvabilité 2 a notamment pour fonction d'amener les assureurs à évaluer leur solvabilité une fois par an au moins, suivant des règles édictées par des spécifications techniques dédiées.

La solvabilité est vue comme le ratio entre les fonds propres (en vision économique) dont dispose l'entreprise, et un montant de risque global, nommé SCR, qui correspond au montant de pertes que la société pourrait encaisser au cours de l'année à venir, si un choc de probabilité 0,5%, affectant tous les postes de risque de l'entreprise, survenait.

AFI ESCA Luxembourg est exposée aux risques suivants :



4. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

4.1 Bilan économique

Dans Solvabilité 2, le bilan n'est pas le même que le social. Beaucoup plus proche des normes de comptabilisation IFRS, son évaluation se base sur la notion de fair value, à savoir que les différents postes sont estimés par rapport à la valeur économique actuelle, et non en faisant référence à la valeur d'achat.

Ainsi, les placements sont évalués en valeur de marché. En ce qui concerne les provisions techniques, ce sont leurs valeurs Best Estimate qui sont retenues, lesquelles peuvent notamment être négatives. Parmi les principales différences de méthode avec le bilan social, on notera également la présence d'impôts différés, qui représentent les charges et crédits d'impôts qui résultent des plus ou moins-values inscrites au bilan économique.

Les fonds propres, ou capitaux éligibles devant être au moins égaux au SCR, sont obtenus par déduction de l'actif et du passif ainsi calculés.

4.2. Provisions techniques

Les provisions techniques sont calculées dans les comptes Solvabilité 2 par la méthode de meilleure estimation (Best Estimate). Celle-ci consiste à projeter le portefeuille de contrats afin d'évaluer les flux futurs qu'ils vont engendrer (règlement des sinistres ou rachats par exemple). Les hypothèses retenues pour ces calculs correspondent à la vision la plus fidèle possible de la vie des contrats : elles s'appuient sur les tables réglementaires adaptées au risque concerné, et sur le retour d'expérience dont AFI ESCA Luxembourg dispose au travers des exercices antérieurs.

Ces calculs sont effectués sur 30 ans et dans 5 000 environnements financiers différents, afin de capter au mieux l'impact des marchés boursiers sur la vie des contrats, notamment sur l'épargne, en euros comme en unités de comptes. La moyenne des 5 000 résultats ainsi obtenus constitue le Best Estimate.

Les calculs sont effectués contrat par contrat. Leurs caractéristiques sont récupérées depuis les logiciels de gestion de la société.

Ces données sont enrichies de lois d'expérience empiriques afin d'évaluer au mieux la sinistralité future des contrats. Les bases de données informatiques correspondantes ainsi que les différents travaux des services Actuariat et de Gestion sont alors exploités dans le but de répondre à la demande de meilleure estimation de la vie future du portefeuille.

4.3 Actifs

Pour les poches en unités de compte, l'actif sous-jacent est traité par transparence, c'est-à-dire que les titres constituant l'OPCVM sont traités individuellement lorsque l'information détaillée est disponible au format AMPERE ou sinon traité comme un panache de types de titres suivants :

- ✓ Obligations ;
- ✓ Actions ;
- ✓ Immobilier ;
- ✓ Monétaire.

Selon les informations disponibles sur Bloomberg ou Morning Star

Format AMPERE :

*Le Club AMPERE (**A**sset **M**anagement **P**erformance & **R**eporting) est un groupe de réflexion composé de spécialistes de la mesure de performance et du reporting financier dans le domaine de la gestion d'actifs. Ce club a défini en mars 2013 un format d'échange de données soutenu par l'AFG permettant aux différentes parties prenantes de communiquer en utilisant le même langage.*

4.4 Méthode de calcul du SCR

Le SCR correspond à la somme du BSCR, du risque opérationnel et des ajustements.

Le risque opérationnel est calculé comme le produit d'un pourcentage de risque appliqué aux primes perçues au cours de l'exercice achevé. Le choc correspond à 25% des frais généraux liés à la gestion de ces contrats. Il s'élève à 394,0 k€ en 2017.

Les ajustements sont de deux types :

- Ajustements par les impôts différés : ils correspondent à la diminution d'impôts différés qui résulterait de la perte instantanée et immédiate d'un montant égal au BSCR. Ils s'agit d'impôts différés actifs en 2017 pour AFI ESCA Luxembourg, ils n'entrent donc pas en compte dans le calcul du SCR.
- Ajustements par la PB : non calculés ici, aucun contrat n'étant concerné.

Le BSCR correspond à l'agrégation (via des matrices de corrélation) de différents chocs appliqués aux portefeuilles titres et assurés. AFI ESCA Luxembourg est soumis à ce jour à 3 grandes familles de choc :

- Risque de marché : agrégation de différents chocs relatifs aux marchés financiers
- Risque de souscription vie : agrégation de différents chocs relatifs aux contrats d'assurance-vie (épargne, vie entière, rentes et garanties décès des contrats emprunteur).
- Risque de défaut : choc unique portant sur le risque de non-remboursement des créances détenues à fin 2017.

La valeur du BSCR est de 5 410,6 k€.

5. GESTION DU CAPITAL

5.1 MCR

Il représente le niveau minimum de fonds propres en-dessous duquel l'intervention de l'autorité de contrôle sera automatique.

Il vaut 25% du SCR pour AFI ESCA Luxembourg en 2017, à savoir 1 451,2 k€. Toutefois, un minimum absolu est imposé, et la valeur retenue est en conséquence **3 700 k€**.

5.2 Ratio de solvabilité au 31.12.2017.

Il s'agit du ratio entre les capitaux éligibles (actif net central mesuré en valeur économique) et le SCR.

Fonds propres éligibles pour la couverture du SCR	6 479
Fonds propres éligibles pour la couverture du MCR	4 317
BSCR	5 411
SCR	5 805
% de couverture du SCR	112%
MCR	3 700
% de couverture du MCR	117%

Les fonds propres éligibles pour la couverture du MCR sont moins importants que pour le SCR car les titres subordonnés émis par AEL et souscrits par sa maison mère ne sont admis qu'à hauteur de 20% du MCR contre 50% du SCR.

Corrélativement la couverture du MCR est proche de celle du SCR.